

LES ARAIGNEES

Les arachnides infestent les bâtiments par l'intermédiaire du sol.

Elles se développent grâce à l'apport d'insectes volants ou rampants.



Le traitement contre les araignées ne fonctionne que conjoint à une intervention de nettoyage.

Le traitement des araignées consiste en deux phases :

1. Enlèvement de toiles d'araignées par balayage de manière à détruire leur habitat.
2. Pulvérisation d'une solution insecticide à effet choc combiné à un insecticide à effet rémanent de manière à détruire les spécimens présents lors de notre intervention, et à en limiter le temps de réinfestation.

L'efficacité du traitement est fonction :

- des supports traités : porosité avec absorption de l'insecticide
- de la formulation de l'insecticide en fonction du support
- des zones traitées
- des ré-infestations d'insectes servant d'aliments aux araignées

Pour plus de renseignements, contactez-nous au **04 74 70 18 09**